Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/07/2026 à 16h02
Réference de l'AR : 054-215404989-20260629-DELIB_46_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation :
16 juin 2026

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 16/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, DENAIX Christine, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, SEFIANI Siham, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés :
Absents :
Secrétaire de séance : Madame MARIN Marie-Pascale

Membres présents.....29
Absents représentés…….....0
Absents.....0
Votants.....29

Délibération DELIB_46_2026
Participation communale au financement de l'accueil de loisirs organisé par l'Association Familles Rurales de Seichamps pour les enfants de 3 à 11 ans durant les vacances scolaires - Rapporteur : Evelyne PARET

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
29	*0*	*23*	*0*	*6*	*0*

L'Association Familles Rurales de Seichamps assure l'organisation de l'accueil de loisirs destiné aux enfants âgés de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires.

Afin de soutenir cette action éducative et de loisirs à destination des familles de la commune, la municipalité participe financièrement au fonctionnement de cet accueil par le versement d'une aide calculée par journée de présence et par enfant.

L'association souhaite développer des actions de qualité et enrichir son offre d'animations à travers la mise en œuvre de projets culturels et de découverte tout au long de l'année. Ces actions permettront à l'ensemble des enfants fréquentant la structure de bénéficier d'activités diversifiées, quelle que soit leur période d'inscription aux accueils de loisirs.

Par ailleurs, le montant de la participation communale n'a pas été revalorisé depuis de nombreuses années, alors même que l'association doit faire face à une hausse constante de ses charges de fonctionnement. L'inflation observée ces dernières années a notamment entraîné une augmentation des dépenses liées à l'encadrement, aux activités pédagogiques, aux transports et aux fournitures. Il apparaît nécessaire d'adapter le soutien financier apporté par la commune afin de préserver la qualité de l'accueil proposé aux enfants et d'accompagner le développement des actions menées par l'association.

Dans ce contexte, il est proposé de revaloriser la participation communale et de porter celle-ci de **4€ à 5€ par journée de présence et par enfant seichanais** fréquentant l'accueil de loisirs organisé par l'Association Familles Rurales pendant les vacances scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'augmentation de la participation communale à hauteur de **5 € par journée de présence et par enfant**, au lieu de 4 € précédemment ;

- DIT que cette participation sera versée à l'Association Familles Rurales de Seichamps selon les modalités habituelles de justification des présences ;

- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 juillet 2026
Catherine KRIER,
Maire.



Catherine KRIER

Catherine KRIER
2026.07.03 15:49:16 +0200
Ref:11336308-17111718-1-D
Signature numérique
la Maire